



Saison 2025-2026 Procès-verbal n°2 de la réunion du Conseil d'administration du 17 juin 2025

Composition du conseil d'administration

Présent(e)s : Mmes Marèse Joliet (vice-présidente), Catherine Nicolas, Claire Porphyre, MM. Philippe Aigret (trésorier général), Fabrice Appels, Jean-Pierre Delchef (président), Marc Marnette, José Nivarlet (vice-président), Bernard Scherpereel (secrétaire général).

Invité : M. Pierre Thomas (directeur général)

La réunion a lieu en présentiel à **Jambes** et le président commence la séance à 17h30.

Le procès-verbal de la réunion est rédigé par le directeur général.

1. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 juin 2025

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2025 tel qu'il a été publié dans la newsletter 1116 du 13 juin 2025.

3. Bilan de l'assemblée générale du 14 juin 2025

3.1. Résultat des élections au conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration félicitent Claire Porphyre pour sa réélection lors de la dernière assemblée générale.

3.2. Tour de table sur le déroulement de l'assemblée générale

Les membres du conseil d'administration effectuent un tour de table sur le déroulement de l'assemblée générale du 14 juin 2025.

D'une manière générale, ils apprécient le bon déroulement de l'assemblée générale, la qualité des échanges et la cordialité des débats. Toutefois, ils estiment que la préparation de l'assemblée gagnerait en efficacité en présentant les documents définitifs soumis à approbation dans des délais plus adéquats à la réflexion.

3.3. Suivi des décisions de l'assemblée générale

Les membres du conseil d'administration font état du suivi des décisions de l'assemblée générale.

Ils décident de valider la proposition du département Championnat de constituer un nouveau groupe de travail pour revoir le règlement du championnat régional jeunes. Un formulaire, basé sur le questionnaire précédemment, sera envoyé aux clubs pour un premier avis. Il a également été décidé de revoir certaines procédures afin d'instaurer un système de doubles contrôles dans les informations transmises.

En ce qui concerne le département Détection, le président du département s'assurera qu'une invitation à P. Muylaert sera bien envoyée lors de la prochaine réunion.

Le département Minibasket a confirmé que le règlement U12 interprovincial sera publié dans une prochaine newsletter et sur le site.

La Commission informatique poursuit les développements en cours pour l'intégration de la feuille de match électronique des catégories U10 et U8.

Les membres du conseil d'administration prennent acte de l'option retenue pour la modification de l'article PC89 et de l'approbation de l'interprétation de la commission législative des dispositions de l'article PM12.

Ils réitèrent les considérations formulées sur les conséquences non souhaitées de l'article PM12. Par conséquent, ils se réservent le droit de déposer des propositions de modification de l'article PM12, en urgence, lors de l'assemblée générale de novembre 25.

Ensuite, les membres du conseil d'administration se satisfont de la première avancée en matière de réglementation du 3X3 par l'implémentation d'un cadre au niveau des compétitions et du disciplinaire. Ils poursuivront la réflexion sur le cadre administratif et la possibilité de créer des clubs spécifiquement 3X3.

Enfin, les membres du conseil d'administration prennent acte de la décision de l'assemblée générale d'intégrer dans le nombre d'équipes appelées à définir le nombre de parlementaires pour la saison 25-26, toutes les équipes qui ont commencé et terminé le championnat indépendamment du fait que certaines d'entre elles n'ont pas valablement participé aux différents championnats.

4. Réflexions sur l'organisation du conseil d'administration de l'AWBB

4.1. Suppression de certains départements et commissions

Les membres du conseil d'administration ont entamé une réflexion sur la pertinence de maintenir certains départements et commissions, en raison du peu d'activités spécifiques ou de leur caractère redondant avec d'autres structures.

Sur proposition du président, ils décident de supprimer certains de ses départements / commissions: le département Corpo-Handi, le département juridique, la commission marketing et la commission entraîneurs.

En ce qui concerne le département Corpo-Handi, les activités liées aux compétitions seront désormais intégrées dans le département Championnat. Quant aux activités relevant de l'équipe nationale, celles-ci pourraient, à terme, être reprises par Basketball Belgium.

S'agissant du département juridique, et dans la mesure où ce dernier ne prend pas de décisions, il est décidé que les questions juridiques soient directement mises à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration pour traitement en son sein.

Concernant la commission marketing, les missions sont déjà reprises dans la matrice de compétence du directeur général. Les membres du conseil d'administration pourraient apporter leur soutien dans des missions spécifiques.

Enfin, pour ce qui est de la commission entraîneurs, ses missions seraient intégrées à celles de la direction sportive qui présentera un rapport d'activités au Conseil d'administration.

4.2. Statut et implication des administrateurs

Les membres du conseil d'administration ont discuté de la répartition des compétences.

Il est admis que certains administrateurs pourraient, à l'avenir, ne plus exercer de responsabilités spécifiques tout en conservant pleinement leur statut de membre du conseil d'administration. Ces administrateurs pourraient néanmoins se voir confier des missions ponctuelles en fonction des besoins ou des projets en cours.

En outre, il est précisé qu'aucune disposition n'empêche l'arrivée de nouveaux administrateurs n'exerçant pas de fonction particulière, ceux-ci pouvant venir renforcer les rangs du conseil d'administration en apportant leur expertise ou leur soutien dans certains domaines spécifiques ou dans la gestion générale de l'AWBB.

4.3. Opérationnalisation de l'action du conseil d'administration

Lors de chaque conseil d'administration, il est décidé qu'un point du directeur général et un point du directeur sportif seront mis à l'ordre du jour.

Les membres du conseil d'administration décident également d'augmenter la présence des membres du personnel au sein des départements / commissions.

Une fois que le plan stratégique général sera rédigé, il est décidé de soumettre à l'assemblée générale, un seul rapport d'activités comprenant le conseil d'administration et de ses composantes au lieu d'un rapport par département.

5. Préparation de la saison 2025-2026

5.1. Attribution des mandats externes, des départements et des commissions

Les membres du conseil d'administration décident d'attribuer les différents mandats et les présidences des départements et des commissions de la manière suivante :

- Vices-président(e)s : Marèse Joliet et José Nivarlet
- Secrétaire général : Bernard Scherpereel
- Trésorier général : Philippe Aigret
- Département Championnat : Marèse Joliet
- Département Coupes AWBB : Bernard Scherpereel
- Département Arbitrage AWBB : Philippe Aigret
- Département Détection & Formation : José Nivarlet
- Département Relations CP-CDA : Fabrice Appels
- Département Promotion : Claire Porphyre
- Département Ethique & égalité des chances : Marèse Joliet
- Département Mini-basket : Catherine Nicolas
- Département Communication & médias : Jean-Pierre Delchef
- Commission Informatique : Pierre Thomas
- Commission 3 X 3 : Selim Ben Aissia
- Relations avec le Luxembourg : José Nivarlet
- Conseil d'administration Basketball Belgium : Jean-Pierre Delchef (président) et Marc Marnette

5.2. Composition du comité de direction

Les membres du conseil d'administration décident que le comité de direction sera composé du président, secrétaire-général, du directeur sportif et du directeur général, qui en assure la coordination.

5.3. Compétitions 2025-2026

5.3.1. Règlement des play-offs R1H

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la proposition du département Championnat relative au règlement des play-offs en Régionale 1 Hommes. Ils décident d'approuver ledit règlement tel que présenté.

5.3.2. Règlement des play-offs R2H

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la proposition du département Championnat relative au règlement des play-offs en Régionale 2 Hommes. Ils décident d'approuver ledit règlement tel que présenté.

5.3.3. Règlement des play-offs R1D

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la proposition du département Championnat relative au règlement des play-offs en Régionale 1 Dames. Ils décident de l'approuver mais de modifier les modalités de montée en TDW2 de la manière suivante :

- Les play-offs sont obligatoires pour les quatre premières équipes du classement.
- Pour pouvoir monter, une équipe doit impérativement disposer de la licence. Le nombre d'équipes B de clubs évoluant en TDW1 sera limité.
- Toute équipe participant aux play-offs et disposant de la licence pourra accéder directement à la division supérieure.
- Si le nombre d'équipes qualifiées pour la montée via les play-offs est insuffisant, l'ordre du classement de la phase classique sera pris en compte pour compléter les accessions.

5.3.4. Règlement des play-offs R2D

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la proposition du département Championnat relative au règlement des play-offs en Régionale 2 Dames. Ils décident d'approuver ledit règlement tel que présenté.

5.3.5. Têtes brûlées au Luxembourg

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la proposition du comité provincial du Luxembourg par rapport au règlement des têtes brûlées.

Ils décident d'approuver le règlement tel que présenté en précisant que le(s) équipe(s) qui applique(nt) le système des têtes brûlées ne peu(ven)t prétendre à la montée en régionale ni au titre provincial.

6. Suivi des décisions des réunions précédentes

6.1. Confirmation de la consultation écrite du 6 juin 2025 – Adhésion du nouveau club « Women's Basket Club » (2750)

Les membres du conseil d'administration confirment le résultat de la consultation écrite du 6 juin 2025 relative à l'adhésion du nouveau club « Women's Basket Club ».

6.2. Confirmation de la consultation écrite du 7 juin 2025 – Demande d'arbitrage CBAS par le CFB Fleurus

Les membres du conseil d'administration confirment le résultat de la consultation écrite du 7 juin 2025 relative à la demande d'arbitrage auprès du CBAS par le CFB Fleurus qui ne fait pas l'objet d'une approbation.

6.3. Réponse à la demande d'arbitrage du CFB Fleurus

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier rédigé par le président relatif à la demande d'arbitrage du CFB Fleurus.

7. Rapport du trésorier-général

7.1. Soutien à l'action de la fondation contre le cancer

Les membres du conseil d'administration marquent leur accord pour apporter un soutien financier à l'action de la fondation contre le cancer.

7.2. Soutien à la participation de l'ULiège au championnat mondial universitaire

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de soutien émanant de l'Université de Liège (ULiège) en vue de leur participation au championnat mondial universitaire de basketball. Ils décident d'y répondre favorablement.

8. Rapport du directeur général

8.1. Courriers rédigés par le secrétariat-général

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général et le directeur général portant sur :

- L'adhésion du nouveau club « Ballers » ;
- L'acceptation de la demande de dérogation pour les têtes brûlées ;
- L'acceptation de la demande de dérogation formulée par le RABC Ensival (0493) ;
- L'acceptation de la demande de délai pour la création d'une convention PA75 quater ;
- Le refus de la demande d'inscription en U16D AWBB ;
- L'acceptation des conventions PA75 quater ;
- La réponse à la demande d'information du groupement des parlementaires du Hainaut sur les séries Gold du championnat régional ;
- L'acceptation de la demande de modification de nom de l'équipe de TDM1 du Mailleux Comblain.

8.2. Gestion du personnel

8.2.1. Engagement CDD d'une chargée de communication et évènement

Sur proposition du directeur général, les membres du Conseil d'administration marquent leur accord pour l'engagement à durée déterminée de six mois de Mademoiselle Ysaline Hauet en qualité de chargée de communication et événementiel, à compter du 1er août 2025.

8.2.2. Déménagement des bureaux de Jambes

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration de l'état d'avancement du déménagement des bureaux de Jambes.

8.2.3. Etat d'avancement des entretiens individuels

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration de l'état d'avancement des entretiens individuels avec les membres du personnel.

9. Rapport du directeur sportif

9.1. Nomination des head coaches et des assistants des sélections provinciales

Sur proposition du directeur sportif, avec avis favorable des comités provinciaux, les membres du conseil d'administration décident de valider la nomination des head coaches et des assistants des sélections provinciales pour la saison 2025-2026.

10. Compétences administratives

10.1. Proposition d'un nouveau formulaire de certificat médical

Sur proposition du président, les membres du conseil d'administration approuvent le nouveau formulaire de certificat médical tel que présenté.

10.2. Admission d'un nouveau club : Charleroi BC (2751)

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du dossier d'admission du Charleroi Basket Club. Constatant que les statuts de l'ASBL sont conformes, ils approuvent l'admission du nouveau club et lui attribuent le matricule 2751. Le dossier doit toutefois être complété avec le numéro de compte bancaire ouvert au nom de l'ASBL.

Ils désignent Philippe Aigret comme parrain de ce nouveau club.

Ils tiennent, en outre, à féliciter les dirigeants de ce nouveau club pour leur investissement dans la promotion de notre sport et leur souhaitent un franc succès dans leur entreprise.

10.3. Accueil des nouveaux clubs de l'AWBB

Le président propose qu'un moment spécifique d'accueil soit organisé en début de saison afin de leur présenter les structures de l'AWBB, les outils de gestion, ainsi que les référents-clés.

10.4. Demande de réexamen de la décision d'inscription en série AWBB – U16 Filles

Les membres du conseil d'administration examinent la demande de réexamen d'une décision relative à l'inscription d'une équipe en série AWBB – U16 Filles par le GGBC Colfontaine (2653).

Ils décident, à l'unanimité, de confirmer le refus en application stricte du règlement actuellement en vigueur.

10.5. Demande de dérogation du club du BC Verviers

Les membres du Conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club du BC Verviers, visant à permettre à certains joueurs U9 d'évoluer en U8 à la reprise du championnat.

Après examen, les membres du Conseil d'administration décident de refuser la demande, celle-ci impliquant l'application de règles de jeu différentes entre les catégories concernées.

10.6. Etat de la situation de labellisation

Le directeur général présente l'état d'avancement de la procédure de labellisation pour la saison 2024-2025.

10.7. Partenariat avec Opportunity Players

Le président et le directeur général font état de leur rencontre avec la société Opportunity Players dans le cadre de l'exploration d'un partenariat potentiel.

Les membres du conseil d'administration décident de poursuivre les négociations en vue d'établir une convention de partenariat avec cette société.

11. Départements

11.1. Département Arbitrage

11.1.1. Approbation des classements des arbitres régionaux 2024-2025

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du classement des arbitres régionaux pour la saison 2024-2025, établi par le département Arbitrage. Après discussion, ils décident de valider le classement tel que présenté.

11.1.2. Etat des lieux des travaux du département

Philippe Aigret, président du département arbitrage, fait état des futurs projets du département arbitrage. Il informe les membres du conseil d'administration qu'une réunion de travail est prévue le mercredi 18 juin.

12. Nouvelles de Basketball Belgium

12.1. Rapport des réunions du conseil d'administration du 21 et 26/05/2025

Le président informe les membres du Conseil d'administration des décisions prises lors des réunions du Conseil d'administration de Basketball Belgium tenues les 21 et 26 mai 2025.

12.2. Projet de la TDW2

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des modalités d'application du projet de TDW2, dont la mise en œuvre est prévue à partir de la saison 2026-2027.

13. Agenda

13.1. Futures activités

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des prochaines activités organisées par l'AWBB ou pour lesquelles ils ont reçu une invitation :

- Women's EuroBasket 2025 (Belgian Cats) : 18 au 29/06/2025 à Brno et à Athènes.
- Journée de clôture du centre : 26/06/2025 à Jambes.
- Crelan 3x3 Masters : 05/07/2025 à Charleroi, 06/07/2025 à Ciney, 12/07/2025 à Mons, 19/07/2025 à Bruxelles et 20/07/2025 à Sambreville.
- Finales Crelan 3x3 Masters : 27/07/2025 à Anvers.
- Belgian Lions vs Bosnie/Grande-Bretagne : 15-17/08/2025 à Ostende.

14. Divers

Néant

La réunion se termine à **20h50** et la prochaine réunion aura lieu le **jeudi 26 juin 2025 en distanciel**.



Jean-Pierre Delchef
Président


SCHERPEREEL B.

Bernard Scherpereel
Secrétaire général



Pierre Thomas
Directeur général